

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3617 - Jeudi 09 Avril 2020 - Prix : 200 Fc

COVID-19

L'Unesco au secours de l'enseignement



ROUTE MORONI-FOUMBOUNI :

**Toujours pas de délai
d'exécution des travaux**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 1er au 06 Avril 2020**

Lever du soleil:
06h 11mn
Coucher du soleil:
18h 11mn

Fadjr : 04h 57mn
Dhouhr : 12h 14mn
Ansr : 15h 26mn
Maghrib: 18h 14mn
Incha: 19h 28mn



A peine investi président de l'Assemblée nationale, la première décision de Moustadroine Abdou est de suspendre les 173 agents contractuels de l'institution. Une décision décriée par l'opinion si bien qu'elle est comparée à celle d'Azali qui, en 2016, aussitôt arrivé au pouvoir, a licencié plusieurs centaines de contractuels dans les différents départements ministériels. Devant la presse, le président de l'Assemblée explique que sa décision n'a « rien de méchant » puisque, selon lui, il est question de « mettre de l'ordre » au sein de l'institution. Parallèlement, il s'engage à payer les 13 mois d'arriérés de salaires qu'accusent les concernés.

Question : Vous venez de renvoyer plusieurs agents de l'Assemblée. Combien sont-ils et quelles en sont les raisons ?

Moustadroine Abdou : Cela fait quelques jours que j'ai pris mes fonctions en tant que président de l'Assemblée de l'Union des Comores. Et j'ai constaté que près de 173 agents sont des contractuels et 114 autres sont des agents fonctionnaires de l'institution. Et à ma

MOUSTADROINE ABDOU, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE :

"Nous devons instaurer de la discipline"



grande surprise, j'ai constaté que ces contractuels ont jusqu'à treize (13) mois de salaires impayés et pourtant ils ont des familles à nourrir et d'autres charges. Donc ils ne devaient pas travailler sans être payés. Le

budget alloué à l'institution n'est pas suffisant pour tous les payer. J'ai donc jugé nécessaire de les suspendre, évaluer le budget qui nous sera alloué et reprendre certains ou tous selon les besoins de l'institution.

Cette procédure est une façon pour nous de réfléchir sur les bonnes pratiques à mettre en place car un grand nombre de ces contractuels ne vient même pas travailler alors que nous devons instaurer de la discipline. On peut me critiquer ou critiquer la décision mais j'estime qu'on devait le faire pour sauver tous ces jeunes avec qui on travaille.

Question : Vous dites avoir suspendu 173 agents contractuels. Ensemble, ils représentent combien en termes de salaire ?

M.A : Vous savez que notre législature vient d'être installée il y a à peine une semaine. Donc, je n'ai pas toutes les données qui nous permettraient d'être clair sur ce sujet notamment sur les chiffres mais la masse salariale pour tous les contractuels est d'environ 22 millions par mois. Petit à petit, nous allons réguler les activités de l'institution et réaménager ce qui est à réaménager afin de mettre de l'ordre.

Question : Que comptez-vous faire de ces 13 mois d'arriérés de salaire ?

M.A : La nouvelle législation va faire en sorte de payer tous les droits et cela à partir de ce mois d'avril. Il ne doit pas y avoir d'inquiétude là-dessus. C'est leur droit et avec le temps, on espère régler la totalité des arriérés.

Question : On reprochait à l'ancienne équipe de gérer les affaires de l'institution en vase clos. Est-ce que vous allez jouer la carte de la transparence dans tous les dossiers ?

M.A : Il ne faut jamais danser plus vite que la musique. Encore une fois, je précise que nous venons à peine d'être investis et chaque chose en son temps. Attendez que nous entamions le travail avant d'apporter des jugements et nous comparer à l'équipe sortante.

Propos recueillis par A.O Yazid

PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

FAMILIALES ET RESILIENCE



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de
l'Environnement



FIDA
Investir dans les populations rurales
**Programme d'Adaptation
de l'Agriculture
Paysanne (ASAP)**

DON FIDA N° 2000001863 - PRÊT FIDA N° 2000001864 - DON ASAP N° 2000001862

UNITE NATIONALE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET (UNCGP)

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 20-003/MAPE/PREFER

Projet PREFER N° « Comores – 2000001157 »

Date de l'Avis : 1er/04/2020

1. Le Projet « **Productivité des Exploitations agricoles Familiales et Résilience** » (PREFER), financé par le FIDA (DON et PRÊT), le fonds fiduciaire ASAP (DON), le Gouvernement comorien et d'autres bailleurs a prévu la construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles dans la zone d'intervention du CRDE de SIMBOUSSA (N°GAZIDJA).

2. Le Coordinateur National du projet PREFER invite tous les candidats intéressés par cet Appel d'Offres, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction décrits comme suit :

Un (01) lot de construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau avec système captage des eaux de pluie à des fins agricoles dans la zone d'intervention du projet couverte par le CRDE de SIMBOUSSA pour les groupements des localités de :

- **Hagnandje (Nioumamilima)**
- **Houngouni (Dzoidjou)**
- **Djoha (Kourani ya Mkanga)**
- **Mirontsi (Kopve)**

3. Les Candidats admis à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires dans le dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de 25 000 KMF.

4. Les soumissions de l'appel d'offres doivent être déposées dans les bureaux du Projet (PREFER) au **plus tard le 30 avril 2020 à 12 heures 30 minutes, heure locale**. Toute offre parvenue après ce délai sera systématiquement rejetée. Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux sont fixés ainsi : du lundi au vendredi de 07h30mn à 14h30mn et le samedi de 07h30mn à 12h30mn.

5. L'ouverture des plis aura lieu le **04 mai 2020 à 09 heures 00 minute précises** (heure locale) à l'adresse où l'offre a été déposée par une commission créée à cet effet, et en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

6. Adresses de soumissions des offres :

- Secrétariat de l'Unité Nationale de Coordination et de Gestion du Projet (UNCGP) / Unité Régionale d'Appui Technique (URAT) Ngazidja du Projet PREFER, sis au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, ex-CEFADER M'dé, BP 7575 Moroni, Tél. : (+269) 773 26 62

- Secrétariat de l'URAT de Mohéli du Projet PREFER, Direction de la Production, Fomboni-Mohéli, Union des Comores, Tél. : (+269) 772 16 81

- Secrétariat de l'URAT d'Anjouan du Projet PREFER, Hombo, Mutsamudu-Anjouan, Union des Comores, Tél. (+269) 771 41 26

PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

FAMILIALES ET RESILIENCE



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de
l'Environnement



FIDA
Investir dans les populations rurales
**Programme d'Adaptation
de l'Agriculture
Paysanne (ASAP)**

DON FIDA N° 2000001863 - PRÊT FIDA N° 2000001864 - DON ASAP N° 2000001862

UNITE NATIONALE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET (UNCGP)

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 20-003/MAPE/PREFER

Projet PREFER N° « Comores – 2000001157 »

Date de l'Avis : 1er/04/2020

1. Le Projet « **Productivité des Exploitations agricoles Familiales et Résilience** » (PREFER), financé par le FIDA (DON et PRÊT), le fonds fiduciaire ASAP, le Gouvernement comorien et d'autres bailleurs a prévu la construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles dans les zones d'intervention couvertes par les CRDE de DJANDO (MIBANI) et MLEDJELE dans l'île de MOHELI.

2. Le Coordinateur National du PREFER invite tous les candidats intéressés par cet Appel d'Offres, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction décrits comme suit :

• **Deux lots séparés de construction et de réhabilitation d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles :**

- **01 lot de construction et de réhabilitation de citernes de micro bassins avec système de captage d'adduction d'eau dans la zone d'intervention du CRDE de DJANDO pour les groupements des localités de :**

- **Wanani : 01 citerne de 45 m3 à construire**
- **Hamavouna (02) :**

- * **01 citerne de 10 m3 à construire**
- * **01 citerne de 36 m3 à réhabiliter**

• **Habouna : 01 citerne de 100 m3 à construire**

- **01 lot de construction et de réhabilitation de citernes de micro-bassins avec système de captage d'adduction d'eau dans la zone d'intervention du CRDE de M'LEDJELE pour les groupements des localités de :**

• **Barakani :**

- * **01 citerne de 10 m3 à construire**
- * **01 citerne de 36 m3 à réhabiliter**

- **Miringoni : 01 citerne de 10 m3 à construire**
- **N'drondroni : 01 citerne de 45 m3 à construire**
- **Nioumachiwa : 01 citerne de 45 m3 à construire**

• **Wallah2 : 01 citerne de 45 m3 à construire**

3. Les Candidats admis à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires en consultant le dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de 25 000 KMF. Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux sont fixés ainsi : du lundi au vendredi de 07h30mn à 14h30mn et le samedi de 07h30mn à 12h30mn.

3. Les Candidats admis à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires en consultant le dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de 25 000 KMF. Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux sont fixés ainsi : du lundi au vendredi de 07h30mn à 14h30mn et le samedi de 07h30mn à 12h30mn.

4. Les soumissions de l'appel d'offres doivent être déposées dans les bureaux du Projet (PREFER) de Ngazidja, Anjouan et Mohéli au plus tard le **30 avril 2020 à 12 heures 30 minutes, heure locale**. Toute offre parvenue après ce délai sera systématiquement rejetée.

5. L'ouverture des plis aura lieu le **04 mai 2020 à 10 heures 00 minute précises** à l'adresse où l'offre a été déposée par une commission créée à cet effet, et en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

6. Adresses de soumissions des offres :

- Secrétariat de l'Unité Nationale de Coordination et de Gestion du Projet (UNCGP) / Unité Régionale d'Appui Technique (URAT) Ngazidja du Projet PREFER, sis au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, ex-CEFADER M'dé, BP 7575 Moroni, Tél. : (+269) 773 26 62

- Secrétariat de l'URAT de Mohéli du Projet PREFER, Direction de la Production, Fomboni-Mohéli, Union des Comores, Tél. : (+269) 772 16 81

- Secrétariat de l'URAT d'Anjouan du Projet PREFER, Hombo, Mutsamudu-Anjouan, Union des Comores, Tél. (+269) 771 41 26

COVID-19

L'Unesco au secours de l'enseignement

Pour soutenir l'Afrique au niveau éducatif, l'Unesco à travers l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (ICBA) se propose accompagnateur dans le cadre de la stratégie éducative afin d'éviter une paralysie au système éducatif en cette période de crise sanitaire qui a contraint les autorités à fermer les écoles et universités.

Afin de ne pas impacter l'éducation au niveau national et international face à cette crise sanitaire poussant les gouvernements à prendre des mesures drastiques comme la fermeture des écoles et universités, l'Unesco à tra-

vers l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (ICBA) prête main forte à l'Afrique à savoir le Cameroun, les Comores, l'Algérie, le Sénégal, et le Burundi afin de les accompagner dans leur plan de riposte contre le Covid-19 au niveau éducatif.

Selon les statistiques de l'Unesco en date du 25 mars 2020, le nombre de jeunes touchés par ces fermetures dans 165 pays s'élève à plus de 1.5 milliards soit plus de 87% de l'ensemble des élèves et étudiants du monde. Cette réalité n'a évidemment pas épargné le continent africain. L'objectif principal de l'initiative est d'encourager le partage d'informations et d'expé-

riences entre les 5 pays sur le mécanisme mis en place par les gouvernements afin de soutenir les enseignants ainsi que le personnel éducatif. Et ce en vue d'assurer la continuité de leurs activités professionnelles dans les localités où il y a moins d'internet.

Comme l'a été bien suggérée par le ministère de tutelle, l'idée de faire des cours à distance n'est pas à exclure. En cas d'introduction de l'épidémie dans la partie indépendante des Comores, c'est le seul moyen dont l'Etat dispose pour sauver l'année scolaire 2019-2020.

Au moyen d'une vidéoconférence d'hier mercredi, un technicien de chaque pays a exposé les idées

majeures sur comment les gouvernements se sont préparés afin d'aider les enseignants à continuer à dispenser un enseignement de qualité en cette période, où il y a peu ou pas du tout de connexion internet. Mais aussi de voir les différenciations de stratégies au niveau de l'éducation et sur comment la technologie et les médias peuvent intervenir sur ce cadre.

Bakar Mouze Mogne, le responsable de la politique du programme de l'enseignement de base aux Comores, a montré en présence du représentant de ICBA aux Comores Mistoïhi Abdilahi que dans le pays, plus de 70% du personnel éducatif maîtrisent à peine l'outil informa-

tique avec quand-même l'existence de certaines zones toujours enclavées, non arrosées ni par radio, téléphone, télévision encore moins internet.

Par là, la stratégie à mettre en œuvre serait l'évaluation des programmes, la cartographie des ondes des stations radio et télévisions existantes, élaboration collaborative des cours par les professeurs et l'inspection générale ou encore la disponibilité des cours en six versions audio, numérique, photocopiés et en vidéo à travers des clés US.

Andjouza Abouheir

PSYCHOSE SUR LE CORONAVIRUS :

Pourquoi l'hôpital de Hombo se vide de ses patients ?

L'hôpital de Hombo se voit vider de ses patients. Les consultations ont chuté de 90% selon la directrice générale du centre hospitalier régional. Rien à part la psychose liée à l'épidémie de coronavirus n'explique cette débandade.

Les malades ont peur de l'épidémie du coronavirus et déguerpiennent de l'hôpital. Les urgences sont vides et calmes

qu'on entendrait voler une mouche. La plupart des patients ayant déserté sont persuadés que l'épidémie de coronavirus est présente à Anjouan malgré qu'aucun cas positif ne soit jusqu'à maintenant signalé par les autorités. La psychose n'est pas totalement irrationnelle puisque plusieurs embarcations de fortune tentent de gagner l'île depuis Mayotte voisine où sévit l'épidémie. Si des passagers sont appréhendés et placés en quarantaine, et

les bateaux détruits, certains ont réussi à passer entre les mailles du filet des forces de l'ordre qui surveillent les côtes.

Une source au sein de la direction du centre hospitalier n'est pas sans s'inquiéter du phénomène. L'hôpital qui effectuait une trentaine de consultations par jour voit ce chiffre dégringoler à trois ou deux consultations. Des patients ont peur que le virus soit introduit sur Anjouan. Des médecins tentent de

rassurer qu'aucun cas n'est signalé aux Comores, en vain. Ils prêchent dans le désert. Ils s'inquiètent aussi de voir les patients présenter des complications à défaut de se faire soigner dans les milieux appropriés. C'est le cas par exemple de Dr Nomane Faycal qui appelle de tous ses vœux les patients à revenir à l'hôpital.

Seulement, ces derniers ne l'entendent pas de cette oreille. Nous avons réussi à entrer en contact

avec l'un d'eux et sa décision est sans appel. « L'Etat n'est pas clair sur cette pandémie et je crains fort que le coronavirus ait déjà frappé à la porte (...). Soit dit en passant, les personnes qui étaient mises en quarantaine à Anjouan sont tous autorisées à rentrer chez eux. Elles étaient essentiellement arrivées de Mayotte.

Nabil Jaffar

ROUTE MORONI-FOUMBOUNI :

Toujours pas de délai d'exécution des travaux

Démarrés depuis octobre 2018, les travaux étaient prévus pour durer 19 mois, soit jusqu'au mois de mai prochain. Entretemps, une révision partielle du contrat initiale est intervenue, ce qui a causé le retard qu'accuse le chantier. La société Eiffage qui a remis ses engins sur le chantier depuis le mois de janvier n'a toujours pas soumis à l'autorité compétente une nouvelle proposition du délai d'exécution.

La route RN2 Moroni-Foumbouni est toujours en chantier depuis presque deux ans. Cette route, répartie, en deux phases, Moroni-Panda puis Panda-Foumbouni devrait être livrée dans deux mois si le contrat initial avait été respecté. Seulement, à mi-chemin, la société Eiffage qui construit la route a émis des remarques sur la structure de la chaussée initialement convenue.

En effet, au départ, comme nous l'avons déjà montré dans notre édition du 24 décembre, il était prévu de construire la route Moroni-Foumbouni avec du concassé comme structure de base de la chaussée (pour les profanes, la

structure de base c'est ce qui précède le bitume). Après l'avis d'Eiffage, le gouvernement et Sira (le bureau chargé de la mission de contrôle par la Banque Africaine de Développement), en ont pris acte. Dès lors que les trois parties étaient unanimes, une révision du contrat s'imposa et, par conséquent, le délai de dix-neuf mois devrait se rallonger et donner lieu à un avenant.

« Nous avons opté pour une structure de chaussée à la pouzzolane améliorée au ciment pour Ngazidja, tandis qu'à Anjouan nous

avons choisi la litho stabilisation. Ces structures sont très solides et résistantes contrairement à ce que nous avons prévu au tout début », nous avait confié en décembre Mohamed Soilih, le directeur des routes selon qui, « c'est la première fois » dans l'histoire du pays qu'une route va être construite avec de la pouzzolane améliorée au ciment.

Au mois de janvier, après une brève rupture des travaux due aux fêtes de fin d'année, les engins d'Eiffage ont refait surface sur le chantier pour un nouveau départ.

Trois mois après, le délai d'exécution n'est toujours pas fixé. Contacté par La Gazette des Comores, le directeur des routes souligne que cette décision revient à la société, laquelle ne s'est pas encore prononcée. Aux abords du chantier, des blocs qui dépassent la surface de la

chaussée inquiète les riverains. Le patron des routes assure que dans certains endroits le niveau de la route va changer pour mieux lutter contre les eaux de pluies.

Nassuf Ben Amad



Brève

L'UPF demande une aide exceptionnelle aux médias

L'Union internationale de la presse francophone a, par la voix de son président Madiambal Diagne, adressé, ce 08 avril 2020, des courriers aux chefs d'États et de gouvernements des pays membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) deux requêtes. D'abord demander la libération de tous les journalistes emprisonnés « afin de les protéger d'une éventuelle contagion par le Covid-19 ». Puis, l'allocation d'une « aide exceptionnelle aux médias » notamment de la presse écrite, durement frappés par les conséquences des mesures de confinement. Il convient de noter que dans les prisons comoriennes, aucun journaliste. Pour ce qui est de l'aide exceptionnelle, à Moroni les mesures de confinement ne sont pas instaurées car aucun cas de coronavirus n'est pas encore signalé. En revanche, il n'en demeure pas moins que la presse a besoin d'un appui financier ne serait-ce que pour assurer la protection des reporters comme l'exhorte aux responsables des médias le Syndicat national des journalistes.

FOOTBALL, COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS

Éliminatoires de la Can probables en septembre prochain

La pandémie du coronavirus, qui sévit dans le monde, avait contraint les fédérations nationales, la Caf et la Fifa à reporter les compétitions. Aujourd'hui, toutes les options sont sur la table. La Caf envisage de solliciter les footballeuses et les footballeurs à reprendre le chemin des stades en septembre 2020. Techno-tactiquement et financièrement, les Cœlacanthes seront-ils prêts ?

Pour l'heure, les Éperriers du Togo avec un seul point resplendit en lanterne rouge du groupe (G), derrière les Pharaons d'Égypte (2), les Harambee de Kenya (2), et les Cœlacanthes des Comores (4). Si ce projet salubre, relatif à la reprise des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (Can) par la Confédération africaine de Football (Caf) se concrétise, les Cœlacanthes pourront-ils être compétitifs et conquérants ?

« Le confinement imposé aux joueurs évoluant en Europe aura un impact négatif au niveau athlétique. Les joueurs qui seront mieux préparés sur cet aspect auront un avantage sur les autres. Les Cœlacanthes doivent se préparer individuellement afin qu'ils soient au meilleur de leur forme lors de la reprise des

qualifications. Ils ont déjà sûrement un programme individuel pour mieux se préparer », nous confie le directeur technique national, Ayouba Moussa.

« Toutes les options sont sur la table. La Can est toujours prévue en janvier-février 2021 », a fait comprendre le secrétariat de la Caf. Malgré le laps de temps imparti aux compétiteurs, Adams, préparateur physique de nos ambassadeurs, paraît confiant : « C'est un problème international, donc toutes les équipes nationales sont dans la même situation. Le temps est suffisant pour la reprise des éliminatoires de la Can 2021. J'ai élaboré un programme spécifique d'entretien, de maintien de la forme du joueur en cette période de pandémie ».

L'encadreur de poursuivre : « Maintenant il serait très important si les compétitions locales reprenaient pour permettre aux joueurs d'en tirer plus sur le plan du jeu, du repère, du rythme pour être au complet avant septembre. Certes, le temps est suffisant. Mais, tout dépend de la crise sanitaire mondiale. Ce ne serait pas facile sur le plan moral des joueurs, qui ont probablement perdu des membres de la famille, peurs d'être contaminés. Surtout, l'équipe des Cœlacanthes est com-



posée d'expatriés, et vous savez tous ce qui se passe en Europe, particulièrement en France » où les joueurs sont basés.

Mais un point crucial chatouille le commun des mortels. Considérant, le lourd fardeau financier qui pourrait être engagé à la lutte contre l'infection du covid-19, les autorités seront-elles en mesure de couvrir les dépenses, liées à la Can ? La réaction du Dtn suscite la réflexion : « Pour être honnête, je ne sais pas si notre gouvernement sera en mesure de financer la poursuite

de la compétition. Toutes les économies du monde sont ou seront touchées par cette pandémie. La priorité, c'est de protéger la population. Mais par rapport à notre position au classement, le gouvernement et la fédération prendront toutes les mesures possibles afin qu'on puisse continuer la suite de cette compétition. On est proche d'une 1ère qualification à une Coupe d'Afrique des Nations ».

Bm Gondet

La Gazette des Comores
 Directeur général
 Said Omar Allaoui
 Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
 Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
 Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
 Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Chronique Sportive
 B.M. Gondet
 Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
 Responsable commercial
 Mariama Mhoma
 Documentation archiviste
 Mariama Hassane
 Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
 Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de
l'Environnement

PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES ET RESILIENCE



DON FIDA N° 2000001863 - PRÊT FIDA N° 2000001864 - DON ASAP N° 2000001862

UNITE NATIONALE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET (UNCGP)

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 20-003/MAPE/PREFER

Projet PREFER N° « Comores – 2000001157 »

Date de l'Avis : 1er/04/2020

1. Le Projet « Productivité des Exploitations agricoles Familiales et Résilience » (PREFER), financé principalement par le FIDA (DON et PRÊT), le fonds fiduciaire ASAP (DON), le Gouvernement comorien et d'autres bailleurs a prévu la construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles dans les zones d'intervention couvertes par les CRDE de BOUNGWENI (Presqu'île Sima) et de M'REMANI (Nyumakele) dans l'île d'Anjouan.

2. Le Coordinateur National du projet PREFER invite tous les candidats intéressés par cet Appel d'Offres, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction décrits comme suit :

• Deux lots de construction et de réhabilitation d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles :

- 01 lot de construction et de réhabilitation de citernes de micro bassins avec système de captage d'adduction d'eau et/ou des eaux de pluie dans la zone d'intervention du CRDE de M'rémami (Nyumakele) pour les groupements des localités de :

- BANDRALAJANDZA : 01 citerne à construire de 10 m3 avec captage de source eau
- BANDRAKOUNI (Gombé) : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie
- HAIJA (Mgouni) : 01 citerne à construire de 10 m3
- MRIJOU (Mrougouni) : 01 citerne à réhabiliter de 45 m3 avec système de captage eaux de pluie
- KANGANI : 01 citerne à construire de 45 m3 avec système de captage eaux de pluie
- MAGNASSINI : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie
- ONGOJOU : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie

- 01 lot de construction et de réhabilitation de citernes de micro-bassins avec système de captage d'adduction d'eau et/ou des eaux de pluies dans la zone d'intervention du CRDE de Boungweni (Presqu'île Sima) pour les groupements des localités de :

- BOUNGWENI (Gnambo) : 01 citerne à réhabiliter de 45 m3
- MARAHARE : 01 citerne à réhabiliter de 45 m3 avec captage de source eau
- KAVANI : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie
- MILEMBENI : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie
- HASSIMPAO : 01 citerne à construire de 10 m3 avec captage de source eau
- MIRONGANI : 01 citerne à réhabiliter de 45 m3 avec système de captage eaux de pluie

3. Les Candidats admis à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires dans le dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de 25 000 KMF. Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux sont fixés ainsi : du lundi au vendredi de 07h30mn à 14h30mn et le samedi de 07h30mn à 12h30mn.

4. Les soumissions de l'appel d'offres doivent être déposées dans les bureaux du Projet (PREFER) de Ngazidja, Anjouan et Mohéli au plus tard le 30 avril 2020 à 12 heures 30 minutes, heure locale. Toute offre parvenue

après ce délai sera systématiquement rejetée.
 5. L'ouverture des plis aura lieu le 04 mai 2020 à 10 heures 00 minute précises à l'adresse où l'offre a été déposée par une commission créée à cet effet, et en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

6. Adresses de soumissions des offres :

- Secrétariat de l'Unité Nationale de Coordination et de Gestion du Projet (UNCGP) / Unité Régionale d'Appui Technique (URAT) Ngazidja du Projet PREFER, sis au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, ex-CEFADER M'dé, BP 7575 Moroni, Tél. : (+269) 773 26 62

- Secrétariat de l'URAT de Mohéli du Projet PREFER, Direction de la Production, Fomboni-Mohéli, Union des Comores, Tél. : (+269) 772 16 81

- Secrétariat de l'URAT d'Anjouan du Projet PREFER, Hombo, Mutsamudu-Anjouan, Union des Comores, Tél. (+269) 771 41 26